RAPPORT D'ACTIVITE DU COLLEGE MEDICAL

POUR L'ANNEE

1998

En 1998 la composition du Collège médical était la suivante:

Président:	Dr Paul ROLLMANN
Vice-Président:	Monsieur Paul WELSCHBILLIG
Secrétaire:	Dr Jean KRAUS

Membres effectifs:

MM. les Drs Georges ARNOLD, Jean BEISSEL, Francis CERF, René KONSBRUCK (*), Jean KRAUS, Jos STEICHEN, Georges KAYSER et Mathias SCHROEDER. Mlle Michèle WOLFF pharmacien.

(*) Compte tenu du fait que le Dr Nic MAJERUS a renoncé à terminer son mandat pour raisons de santé à partir du 31 octobre 1997 déjà (date de l'arrêté Grand-Ducal) le Dr René KONSBRUCK prend la relève à partir du 28 janvier 1998 (date de l'arrêté Grand-Ducal).

Membres suppléants:

MM. les Drs Fernand HASTERT, Raymond LIES, Marc ROLLMANN, Guy SCHEIFER, Jean-Paul LANG et Jos SCHWICKERATH.
Mlle Viviane KNEPPER et M. Alain NEIERS, pharmaciens.

Secrétaire administratif: M. Pierre SCHROEDER.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme dans le passé, les chiffres respectivement les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année 1997 et permettent au lecteur attentif de constater des progressions respectivement des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 1998 le Collège médical s'est réuni 37 (38) fois en séances plénières pour traiter les nombreux dossiers en instance.

Le rapport d'activité 1998 comporte les rubriques suivantes:

- I) Avis sur des projets de loi, des règlements grand-ducaux et des règlements ministériels.
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.
- III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 1998.
- IV) Analyses de contrats d'association entre médecins.
- V) Examens des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.
- VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.
- VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.
- VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.
- IX) Entrevues diverses.
- X) Divers.



I) Avis sur des projets de loi, des règlements grand-ducaux et des règlements ministériels.

Projets de loi:	02 (02)
Projets de règlements grand-ducaux:	09 (08)
Projets de règlements ministériels:	02 (03)
Total:	13 (13)

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- Projet de loi modifiant la loi du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail ;
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant pour certaines professions de santé les conditions d'études, les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers et les conditions d'obtention du diplôme d'Etat Luxembourgeois;
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 10 juin 1997 portant fixation de la liste des spécialités en médecine reconnue au Luxembourg

ainsi que détermination des conditions à remplir en vue de la reconnaissance de ces titres;

- Avant-projet de règlement grand-ducal portant sur l'exercice de la profession d'aidesoignant;
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 27 mai 1997 relatif à l'octroi des concessions de pharmacie;
- Projet de règlement grand-ducal fixant le tarif des médicaments ;
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'accès aux études, les études et les conditions d'obtention du diplôme d'Etat de psychologuepsychothérapeute;
- Projet de règlement ministériel modifiant le règlement ministériel modifié du 10 janvier 1991 fixant le tarif des médicaments.



II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

Divers avis concernant les actes et services des infirmiers, des médecins, des kinésithérapeutes et masseurs, des maîtres mécaniciens orthopédistes-bandagistes et maîtres orthopédistes-cordonniers pour la fourniture de prothèses, orthèses et épithèses ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.



III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 1998.

Parmi les dossiers particulièrement importants traités par le Collège médical, il y a lieu de citer les avis relatifs aux sujets énumérés ci-après :

- communication de plusieurs avis au sujet de la prescription de certains médicaments ;
- application du secret médical et rédaction de rapports de santé destiné aux compagnies d'assurances :
- appréciation d'une thérapie administrée par un médecin;
- conditions d'établissement comme médecin;
- lignes de conduites au sujet de l'assurance des gardes des diverses branches médicales;
- incompatibilité de la profession de médecin et d'autres fonctions non appartenant au domaine de la médecine;
- application des tarifs par certains médecins;
- lignes de conduite au sujet d'émissions télévisées et radiophoniques traitant un sujet médical;
- ébauche d'un règlement d'ordre intérieur définissant le fonctionnement futur du Collège médical;

- état déplorable des cellules dites de dégrisement d'un commissariat de police;
- conditions de détention des délinquants mineurs au centre pénitentiaire de Luxembourg;
- définition et traitement du dossier médical;
- annonces de presse et plaques professionnelles lors de l'installation d'un cabinet dentaire:
- valeur d'un certificat médical établi par un médecin généraliste par rapport à un certificat médical établi par un médecin spécialiste et vice versa.

Dans les grandes lignes, les conseils et directives dont question ci-dessus découlent, dans la mesure du possible, soit de l'application des stipulations du Code de déontologie médicale soit de l'application de la législation sanitaire.

Pour répondre aux multiples questions et pour préparer les nombreuses interventions, le nombre de lettres expédiées par le secrétariat du Collège médical a atteint le chiffre de 401 (461 pour l'année 1997 c.à.d. une diminution de 12,4%).



IV) Analyse des contrats d'association entre médecins.

Huit (05) contrats d'association entre médecins ont été soumis pour avis au Collège médical.



V) Examen des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.

A) Demandes d'autorisation d'exercer:

1. médecins généralistes:		1994	1995	1996	1997	1998	
Avis	favorables	candidats	14	80	04	03	03
luxembourgeois							
Avis favorables candidats étrangers		16	05	04	07	19	
Avis	défavorables	candidats	03	00	00	00	00
luxembourgeois							
Avis défavorables candidats étrangers		09	06	09	04	04	
	Total des a	vis émis:	42	19	17	14	26

2. médecins spécialistes:		1994	1995	1996	1997	1998	
Avis	favorables	candidats	35	22	36	28	12
luxembourgeois							
Avis favorables candidats étrangers		26	26	11	19	25	
Avis	défavorables	candidats	05	01	02	02	04
luxembourgeois							
Avis défavorables candidats étrangers		08	00	10	13	09	
	Total des a	avis émis:	74	49	59	62	50

3. médecins dentistes:			1994	1995	1996	1997	1998
Avis	favorables	candidats	05	03	03	01	02
luxembourgeois							
Avis favorables candidats étrangers		trangers	12	13	06	21	16
Avis	défavorables	candidats	00	00	00	00	00
luxembourgeois							
Avis défavorables candidats étrangers		03	00	03	07	02	
Total des avis émis:		avis émis:	20	16	12	29	20

4. pharmaciens			1994	1995	1996	1997	1998
Avis	favorables	candidats	05	06	10	03	05
luxembourgeois							
Avis favorables candidats étrangers		17	16	09	11	14	
Avis	défavorables	candidats	00	00	00	00	00
luxembourgeois							
Avis défavorables candidats étrangers		01	00	01	00	00	
Total des avis émis:		23	22	20	14	19	

B) Demandes d'autorisation de stage et de remplacement:

	1994	1995	1996	1997	1998
Autor. MEVS candidats luxbgeois	04	03	05	10	11
Autor. MEVS candidats étrangers	47	46	5 3	76	79
Refus MEVS candidats luxbgeois	01	00	00	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	00	01	00	00	03
Autor. de remplacements cand.	23	24	24	23	23
luxbgeois					
Autor. de remplacements cand.	55	65	64	51	68
étrangers					
Refus de remplacements cand.	01	01	00	00	01
luxbgeois					
Refus de remplacements cand.	04	02	02	12	03
étrangers					
Total des avis émis:	135	142	148	172	188



VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.

 $3\ (3)$ avis ont été élaborés pour les pharmacies à Niederanven, Wormeldange et Larochette.



VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

48 (60) plaintes ont fait l'objet d'examens et de décisions.

Le nombre des litiges dont le Collège médical a été saisi en 1998 a diminué de 20%! Cette diminution sensible est à saluer et il y a lieu d'admettre d'un côté que les relations des médecins avec les patients se sont améliorées. D'un autre côté il faut tout de même constater que les patients apparemment lésés ont plus vite recours à un avocat pour défendre leurs droits.

Avant d'entrer plus dans le détail des motifs qui ont suscité ces plaintes, il paraît utile de citer un extrait du « Bulletin de l'Ordre National des Médecins » français, spécial consultation, no. : 03 mars 1998 qui dit :

« Le médecin, c'est vrai, a perdu une partie de son pouvoir, mais il n'est pas le seul. Le maire, le curé, l'instituteur aussi l'ont perdu. Au fond, les gens veulent se mêler de ce qui les regarde. Cela exige de la pédagogie de la part du médecin. A lui d'informer son patient : c'est une partie essentielle de la consultation, aussi importante que le diagnostic et la thérapeutique ».

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

Litiges, plaintes diverses et	1994	1995	1996	1997	1998
affaires disciplinaires:					
1) Médecin c/ médecin	06	05	07	07	06
2)Patient resp. établiss. public c/	21	20	36	46	39
médecin					
3) Médecin c/ patient	00	00	01	01	00
4) Collège médical c/ médecin	00	00	00	00	00
5) Patient c/ établissement public	04	01	00	03	03
6) Divers	00	01	01	03	00
Totaux:	31	27	45	60	48

Explications:

Sur l'ensemble des 48 plaintes retenues, il y a lieu de préciser que

- 10 plaintes concernaient des problèmes de tarification ;
- 07 plaintes concernaient des problèmes en rapport avec le service de garde et de remplacement;
- 08 plaintes concernaient des contestations de certificats médicaux y compris les cert. de complaisance ;
- 16 plaintes concernaient des contestations des traitements médicaux/dentaires administrés;
- 04 plaintes concernaient des accusations au niveau du comportement humain d'un médecin visé ;
- 03 plaintes diverses.



VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.

22 (26) annonces ont été avisées favorablement.

22 (25) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter.

13 (8) annonces contenaient le titre de "Dr" sans que les médecins visés n'aient pu produire une autorisation leur conférant le droit de faire usage d'un tel titre.

Le Collège médical est intervenu dans bon nombre de fois pour rappeler aux médecins la réglementation en vigueur en ce qui concerne le port de titres.



IX) Entrevues diverses.

Au fil de l'année 1998 le Collège médical a eu 11 (16) entrevues diverses qui sont énumérées ci-après:

1 entrevue prolongée avec Monsieur le Ministre de la Santé à l'occasion de la présentation des vœux à l'occasion du Nouvel An;

1 entrevue avec le médecin des établissements pénitentiaires au sujet des conditions de détention des jeunes délinquants à la prison de Schrassig ;

1 entrevue avec des responsables du Ministère de l'Education Nationale au sujet de l'avant-projet de règlement grand-ducal déterminant pour certaines professions de santé, -les conditions d'études, -les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers, -les conditions d'obtention du diplôme d'Etat Luxembourgeois;

1 entrevue avec un médecin au sujet du contenu d'une annonce de presse;

1 entrevue du Président avec le Prince Henri, Lieutenant représentant du Grand-Duc Jean au sujet du mode de fonctionnement du Collège médical ;

1 entrevue avec une délégation slovène composée de représentants de la sécurité sociale slovène au sujet de la législation luxembourgeoise dans le domaine de la santé :

1 entrevue avec Monsieur le Ministre de la Santé et des délégués du ministère au sujet de la réforme du Collège médical ;

1 entrevue avec le Dr Paul KOCH, Président de la commission de surveillance au sujet des compétences de cette commission en cas d'application ou de facturation de tarifs impropres par les médecins ;

1 entrevue avec un médecin en rapport avec la remise d'un dossier médical exigé par un avocat ;

1 entrevue avec les délégués de l'AMMD et du CHL au sujet du service de garde dentaire assuré au CHL ;

1 entrevue avec les délégués de deux établissements hospitaliers au sujet de l'application des synergies définies dans la législation afférente.

A ces entrevues aux sujets divers s'ajoutent 56 (46) entrevues supplémentaires concernant la vérification des connaissances linguistiques des candidats médecins, médecins dentistes et pharmaciens.



X) Divers.

A) Actions contre la publicité illicite et tapageuse de la part de personnes n'appartenant pas au corps médical.

Maintes fois le Collège médical a dû intervenir, suite à la publication d'annonces dans les quotidiens, respectivement par la distribution de feuilles publicitaires auprès de personnes ou organismes n'appartenant pas au corps médical pour leur interdire de vanter des activités appartenant strictement à l'exercice de la profession de médecin. Tel a été le cas pour divers « Centres ... « prônant ouvertement leurs performances médicales et thérapeutiques. D'après des recherches effectués sur le terrain il appert que dans presque tous les cas il existe des médecins qui n'hésitent pas à prêter concours à de telles sociétés.

B) Réforme du Collège médical.

Le projet de loi no. : 4373 portant sur la réforme du Collège médical a été complété en date du 18.12.1998 de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat. Le vote définitif pourra, le cas échéant, avoir lieu dans des délais raisonnables.

c) Elections du Collège médical du 28 novembre 1998.

Suite aux élections du 28 novembre 1998, la composition du Collège médical à partir du 1^{er} janvier 1999 est la suivante :

Président :	Dr Paul ROLLMANN	membre réélu,
Vice-Président :	Dr Mathias SCHROEDER	membre jusqu'en 2001
Secrétaire :	Dr Jean KRAUS	membre jusqu'en 2001
Membres effectifs:	Dr Georges ARNOLD	membre réélu
	Dr Jean BEISSEL	membre réélu
	Dr Francis CERF	membre réélu
	Dr René KONSBRUCK	membre jusqu'en 2001
	Dr Jos STEICHEN	membre jusqu'en 2001
	Dr Marc ROSCH	1 ^{er} mandat
	M. Paul WELSCHBILLIG	membre réélu
	Mlle Michèle WOLFF	membre jusqu'en 2001
Membres suppléants :	Dr Carlo BOCK	1 ^{er} mandat
	Dr Raymond LIES	membre jusqu'en 2001
	Dr Marc ROLLMANN	membre réélu
	Dr Guy SCHEIFER	membre jusqu'en 2001
	Dr Jean-Paul LANG	membre réélu
	Dr Jos SCHWICKERATH	membre jusqu'en 2001
	M. Marc HANSEN	1 ^{er} mandat
_	M. Serge OTH	2° mandat